



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 137 /2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

**Contrat de location
ALL ANIMATION**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de location avec All Animation, sise 33 rue du Truchet 38450 Vif, dans le cadre des animations gratuites de « l'été dans les parcs » pour :

-Une machine à glaces et ses consommables, les samedis 15, 22 et 29 juillet.

Pour un montant total TTC de 270 Euros (deux cent soixante-dix Euros).

De signer le contrat de location et les conditions générales annexés à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 12 juillet 2023

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint
Gérard BAKINN**

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

